

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SYMBOLES ET DÉSIGNATIONS DE DOSES ACCEPTÉS AU CHUS

Si l'abréviation/symbole ne figure pas sur la liste, veuillez l'écrire au long.

5. Aucune abréviation ou symbole interdit ne doit être utilisé (voir Annexe 3 du règlement). Si nécessaire, les symboles et abréviations apparaissant aux tableaux suivants peuvent être utilisés dans la rédaction des ordonnances.

6. **Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle ordonnance.** Ce changement annule toutes les ordonnances antérieures pour un même médicament. Ainsi, **il est important de prescrire au complet la séquence d'administration journalière d'un médicament modifié** pour éviter une interprétation erronée au niveau de l'ordonnance.

Exemple : patient recevant lorazepam 2 mg PO bid
 Changement désiré : diminuer dose de lorazepam à 1 mg le matin, garder lorazepam 2 mg au coucher.
 Ordonnance incorrecte : ↓ lorazepam 1 mg PO le matin (interprétation : donner seulement lorazepam 1 mg PO le matin).
 Ordonnance correcte : lorazepam 1 mg PO le matin et lorazepam 2 mg PO au coucher.

7. Tout renouvellement doit prendre la forme d'une nouvelle ordonnance. Les termes « idem », « même médicament », « voir ordonnance d'une date X » ou autres ne peuvent pas être utilisés.

8. Toute ordonnance devant être modifiée pour cause d'erreur doit être rayée, datée (date et heure), signée et doit être accompagnée de la mention « erreur ».

9. Les ordonnances verbales et téléphoniques doivent être contresignées par le prescripteur.

10. Lors d'une intervention chirurgicale avec la présence d'un anesthésiste, le chirurgien doit réévaluer la pharmacothérapie du patient. L'ordonnance doit porter la mention « post-op » et doit préciser les médicaments devant être cessés. À défaut de quoi, les ordonnances en vigueur avant l'intervention demeureront actives en post-op.

11. Lorsque l'analgésie post-op est prise en charge par l'anesthésiste, les ordonnances d'analgésiques narcotiques du chirurgien s'appliquent seulement s'il est spécifié sur l'ordonnance de les maintenir après l'arrêt de l'analgésie par le service d'anesthésie.

12. Le congé définitif annule toute ordonnance pharmaceutique.

13. Les ordonnances portant sur des posologies croissantes ou décroissantes devraient mentionner la description quotidienne des doses à administrer ou du moins, la date désirée pour débiter les modifications.

Exemple : Prednisone 30 mg PO au déjeuner. Diminuer à 25 mg aux 2 jours à partir du « date »...

AU NIVEAU DES FRÉQUENCES D'ADMINISTRATION

Le sens :	Abréviations adéquates	Abréviations interdites
1 fois par jour	die	OD (once daily) : peut être interprété comme « oeil droit » QD (every day) : peut être interprété comme « QID »
2 fois par jour	bid	
3 fois par jour	tid	
4 fois par jour	qid	
Au coucher	hs	
Pour « X » dose(s)	Ex. : X 6 doses	X 6 d : peut être interprété comme « X 6 jours (days) »
Chaque « X » heure(s)	q « X » h	
Chaque « X » jour(s)	q « X » j	
Un jour sur deux	Un jour sur deux ou q 2 j	qod : confondu pour qd ou qid. Le « q » a aussi été mal interprété comme « 2 » (deux)
Au besoin	prn	
Immédiatement (urgent)	stat	
Avant repas	ac	
Après repas	pc	

AU NIVEAU DES DOSES

Le sens :	Abréviations adéquates	Abréviations interdites
Unité (internationale ou non)	Unité (au complet)	U : peut être interprété comme un zéro de plus et ainsi décupler la dose administrée IU : peut être interprété comme « IV – intraveineux » ou le nombre 10
Gramme	g	G : peut être interprété comme « grain »
Litre	L	
Microgramme	mcg	µg : peut être pris pour « mg »
Milliéquivalent	mEq	
Milligramme	mg	
Millilitre	mL	cc : peut être interprété comme « 00 », l'abréviation dangereuse « U » ou « avec repas – c.c. »

AU NIVEAU DE LA FORME

Le sens :	Abréviations adéquates	Le sens :	Abréviations adéquates
Comprimé	co	Onguent	ong
Capsule	caps	Goutte	gtte
Crème	cr	Lotion	lot

AU NIVEAU DES VOIES D'ADMINISTRATION

Le sens :	Abréviations adéquates	Abréviations interdites
Par la bouche	PO	Per os : peut être interprété comme « dans l'œil gauche – OS »
Sous la langue	Sublingual	SL : peut être interprété comme « SC – sous-cutané »
Inhalation	« Inhal. »	
Injection	Injection	IJ : peut être interprété comme « IV ou intra-jugulaire »
Intradermique	Intradermique	
Intramusculaire	IM	
Intranasal	Intranasal	IN : peut-être interprété comme « IV »
Intrathécal	Intrathécal	
Intraveineux	IV	
Intrarectal	Intrarectal / i.rectal	IR : peut être interprété comme « IV – intraveineux »
Nasogastrique	NG	
Sous-cutané	Sous-cutané Sous-cut./ SC	
Tube nasogastrique	Tube NG	
Administration oculaire	Dans l'œil droit, dans l'œil gauche, dans les 2 yeux	OD, OS, OU : peuvent être interprétés comme AD, AS, AU donc administrés par voie auriculaire
Administration auriculaire	Dans l'oreille droite, dans l'oreille gauche, dans les 2 oreilles	AD, AS, AU : peuvent être interprétés comme OD, OS, OU donc administrés par voie oculaire

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION ET L'EXÉCUTION DES ORDONNANCES PHARMACEUTIQUES AU CHUS*

1. Toute ordonnance doit être :
 - **LISIBLE.**
 - écrite au **stylo bille.**
 - écrite sur une feuille d'ordonnances pharmaceutiques.

2. L'ordonnance doit inclure :

	Spécifications / commentaires
Identification des patients	Nom et prénom du patient Numéro de dossier Numéro de chambre *** Le prescripteur doit s'assurer que l'ordonnance est identifiée correctement avant de rédiger une prescription.
DATE et HEURE de l'ordonnance	Obligatoire pour assurer une chronologie des ordonnances
Nom du médicament (au complet)	Nom générique de préférence AUCUNE ABRÉVIATION NON-AUTORISÉE NE SERA ACCEPTÉE.
Forme pharmaceutique	comprimé, solution, crème, onguent, etc...
Dose du médicament	Selon la teneur : (p.ex. mg, mcg, mEq, mmol ou unités) Selon la quantité totale désirée plutôt qu'en nombre de comprimés ou volume (quantité totale par dose). Pour ordonnances en pédiatrie et néonatalogie ajouter dose/kg.
Voie d'administration	
Posologie complète	Fréquence d'administration
Volume et/ou débit dans le cas d'un soluté	En mL/h (ne pas utiliser cc/h)
Identification du prescripteur	Signature du prescripteur et le numéro de pratique.

3. Seul le système d'unités internationales (SI) et les chiffres arabes peuvent être utilisés.
4. Une ordonnance PRN doit préciser la fréquence maximale d'administration de la dose, l'intention thérapeutique et la quantité maximale permise par 24 heures.
Exemple : q4 h au besoin si agité (max. : 4 doses par jour).

ATTENTION :

Façon adéquate	À ne pas faire :	Raison
à (Ex. : à 50 mL/h)	Utiliser l'arobase	Peut être interprété comme 2 ou 5 (Ex. : 250 mL/h)
Nombre entier Ex. : 1 mg	Inscrire un zéro après le point	Peut être interprété comme 10 fois la dose (10 mg)
Nombre fractionnaire 0.5 mg	Omettre le zéro avant le point	Peut être interprété comme 10 fois la dose (5 mg)
Écrire « cesser » pour terminer un médicament et « congé » pour libérer un patient	Utilisation d'une abréviation	Peut entraîner la cessation prématurée de médicaments
« plus grand que »/« plus que » ou « plus petit que »/« moins que »	Utiliser un des symboles mathématiques équivalents	Peut être confondu pour les chiffres « 7 », « 4 » ou la lettre « L » ou peut confondre un symbole pour l'autre



Département de pharmacie
juin 2013

L'autorisation de publier ce tableau a été obtenue.

*Voir règlement complet sur **Intranet du CHUS**, sous l'onglet **Espace clinique**.